**Compte rendu AG du CNB du 12 février 2021**

Bonjour à tous

Petit compte rendu de la dernière AG du CNB

A travers une intervention introductive, le Président a rappelé s'agissant des sujets en débats actuellement (projet de loi avenir de la profession et avocat salarié en entreprise ) que l'action du CNB s'inscrira strictement dans le cadre des termes des deux motions adoptées à l'AG de janvier et dont vous aviez pris connaissance

S'agissant des autres questions inscrites à l'Ordre du jour,

1/Le bureau du CNB a décidé de mettre en place un comité des finances:

"Le comité des finances est composé pour la durée de la mandature du président et du trésorier es qualité, et de cinq membres élus désignés par le Bureau. Le comité est animé par le trésorier qui l’assiste dans sa tâche, notamment par l’étude de toutes questions financières, immobilières ou fiscales concernant les activités du Conseil national des barreaux.   
Le comité des finances veille au suivi et au contrôle de l’exécution budgétaire, au suivi des investissements et placements financiers, et au suivi de la politique de recouvrement des cotisations. Il formule notamment toute proposition sur la communication des comptes et leur transparence.  
Il contribue également à la rédaction des appels d’offres lancés par le Conseil national des barreaux et à leur bonne organisation."  
  
Nous avons approuvé cette proposition qui constitue un progrès dans le sens d'un fonctionnement démocratique du CNB et davantage de transparence; nous avons aussi proposé que ce comité présente chaque année un rapport à l'AG  
  
Cette proposition a été retenue  
  
2/Motion sur la commission chargée par le Ministre d"examiner la question de la diminution des stocks de dossiers:  
  
Les élus SAF ont dénoncé la méthode utilisée une nouvelle fois par la Chancellerie, excluant le CNB et rappelant qu'il était le seul représentant de la profession dans les relations avec les pouvoirs publics; la proposition de modification proposée par les élus SAF sur ce point  a été retenue et adoptée  
  
Il en est de même s'agissant s'agissant de la critique de l'orientation du travail de cette commission  
  
3/ La création d'une commission ADHOC chargée de travailler sur les MARD était également à l'Ordre du jour  
  
Nous avons estimé que la création de cette commission n'était pas opportune et que cela pouvait tout à fait constituer un groupe de travail rattaché à la commission des textes , attirant par la même occasion l'attention sur le fait que les MARD ne doivent pas constituer une alternative ou la solution aux manque flagrant de moyens dont souffre le service public de la justice  
  
Laurence ROQUES, Hélène GACON et Gérard TCHOLAKIAN ont présenté des rapports d'information de grande qualité sur les droits de la défense dans l’enquête préliminaire, l'amélioration de la protection du secret professionnel de l'Avocat, ainsi que des motions sur l'impact du BREXIT sur la situation des mineurs non accompagnés transitant par la France et les mesures à prendre pour remédier à la surpopulation carcérale qui ont été adoptées par l'AG

Les élus SAF au CNB